

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 25. Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 »	»	6,571,648 57
Art. 26. Frais de route et de séjour des officiers.	100,000 »	»	
Art. 27. Transports généraux.	75,000 »	»	
Art. 28. Chauffage et éclairage des corps de garde.	70,000 »	»	
Art. 29. Remonte.	580,790 »	»	
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
Art. 30. Traitements divers et honoraires.	156,725 40	775 80	167,499 20 »
Art. 31. Frais de représentation.	50,000 »	»	
CHAPITRE X.			
PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 32. Pensions et secours.	103,150 »	2,975 86	106,125 86 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget	16,245, 21	»	16,245,21 »
CHAPITRE XII.			
GENDARMERIE.			
Art. 34. Traitement et solde de la gendarmerie.	2,144,270 »	»	2,144,270 »
Total du budget du ministère de la guerre. fr.	34,801,202 34	103,747 66	34,904,950 »

55. — 27 MARS 1865. — Arrêté royal qui proroge jusqu'au 3 octobre 1865, le délai fixé par le deuxième paragraphe de l'art. 5 de la convention intervenue entre le ministre des travaux publics et la société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale le 50 mars 1864 (voy. *Pasin.*, n^o 107), relativement à la concession d'un chemin de fer de Poperinghe à la frontière de France. (Monit. du 15 avril 1865.)

56. — 1^{er} AVRIL 1865. — Brevets d'industrie, nos 305 à 385, délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 1^{er} avril 1865.)

57. — 4 AVRIL 1865. — Arrêté du ministre de l'intérieur qui prolonge jusqu'au 1^{er} mai prochain, exclusivement, dans les provinces de Luxembourg et de Namur, la chasse à courre,

telle qu'elle est définie dans l'arrêté ministériel du 21 août 1864. *Pasin.*, n^o 304. (Monit. du 5 avril 1865.)

58. — 7 AVRIL 1865. — LOI allouant des crédits supplémentaires aux budgets du ministère de la justice pour les exercices 1864 et 1865 (1). (Monit. du 11 avril 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget des dépenses du ministère de la justice, pour 1864, fixé par la loi du 16 juillet 1864 (*Moniteur*, n^o 203), est augmenté d'une somme de soixante mille six francs soixante-sept

(1) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et

centimes (60,006 fr. 67 c.), répartie comme suit :

Chap. II, art. 11. Justice de paix et tribunaux de police (traitements) . . . fr. 500 »

Chap. VI, art. 19. — Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires* . . . 49,000 »

Chap. X, art. 55. Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, direction et surveillance journalière des constructions . . . 10,496 49

Chap. VIII, art. 53. Traitement des ministres du culte israélite . . . 6 67

Chap. XIII, art. 62. — Frais de justice antérieurs à l'exercice 1865 . . . 3 51

Total de l'art. 1^{er} . . . fr. 60,006 67

Art. 2. Le budget des dépenses du département de la justice, pour 1865, fixé par la loi du 28 décembre 1864 (*Moniteur*, n^o 366), est augmenté, pour la liquidation et le paiement des dépenses arriérées concernant les exercices clos de 1863 et années antérieures, d'une somme de quarante-six mille francs (46,000 fr.), qui fera l'objet d'un chapitre XIII nouveau, conformément aux détails ci-après :

CHAPITRE XIII.

§ 1^{er}. *Etablissements de bienfaisance.*

Art. 62. Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays . fr. 25,000 »

§ 2. *Prisons.*

Art. 63. Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments . . . 7,370 04

Art. 64. Honoraires et indemnités de route aux architectes . . . 3,350 81

Art. 65. Traitement et tantièmes des employés . . . 4,695 94

§ 3. *Dépenses diverses.*

Art. 66. Dépenses diverses de toute nature, appartenant à des exercices antérieurs à 1864 . . . 5,583 21

Total de l'art. 2 . . . fr. 46,000 »

texte du projet de loi. Séance du 27 janvier 1865, p. 341-342. — Rapport. Séance du 7 mars, p. 448. *Annales parlementaires*. Discussion et adoption. Séance du 10 mars 1865, p. 622-623.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 16 mars 1865, p. XXXVI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 18 mars 1865, p. 295. — Discussion des articles et adoption. Séance du 22 mars, p. 328-329.

(1) *Séance de 1864-1865.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 17 novembre 1864,

Art. 5. Les allocations qui font l'objet de la présente loi, s'élevant ensemble à la somme de cent six mille six francs soixante-sept centimes (106,006 fr. 67 c.), seront couvertes au moyen des ressources ordinaires des exercices 1864 et 1865.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. VICTOR TISSCH.

59. — 7 AVRIL 1865. — LOI qui ouvre au département de l'intérieur un cinquième crédit extraordinaire d'un million de francs, pour construction et ameublement de maisons d'école (1). (*Monit.* du 12 avril 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un cinquième crédit extraordinaire d'un million de francs (fr. 1,000,000) est ouvert au département de l'intérieur, pour aider les communes à subvenir aux frais de construction et d'ameublement de maisons d'école.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDERPEERBOOM.

60. — 7 AVRIL 1865. — LOI qui ouvre au département de l'intérieur un crédit de 15,400 fr., pour l'acquisition d'un terrain situé à Ixelles (2). (*Monit.* du 12 avril 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Un crédit de 15,400 francs est ouvert au département de l'intérieur, pour l'acquisition du terrain situé rue de la Tulipe, à Ixelles, sur lequel a été élevé le magasin servant à la conservation du matériel des fêtes.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources

p. 105. — Rapport. Séance du 23 décembre, p. 330-331.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 11 février 1865, p. 477-487.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 14 mars 1865, p. XXXV.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 21 mars 1865, p. 314-320. — Discussion des articles et adoption. Séance du 22 mars, p. 321-326

(2) *Séance de 1864-1865.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et